

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 OCTOBRE 2024
DELIBERATION N°2024-60

Le 8 octobre 2024 à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bouillargues, convoqué le 2 octobre 2024, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de M. Maurice GAILLARD, Maire.

PRESENTS (19) : M. GAILLARD, M. SEGUELA, Mme TRONC, M. DUPUIS, Mme GARNIER, M. BERTHUOT, Mme MALLET, M. CARDIN, Mme CAZALET, Mme MARCHAND, M. FOSSEY, Mme MAURIN, Mme SANTANACH, M. ALDEBERT, M. MEYRUEIS, Mme HERITIER, M. YANG, Mme CHAHABIAN, M. JOUBERT.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION (7) : Mme ETEVE à M. DUPUIS, Mme BATTE à M. FOSSEY, Mme CHAPUS à Mme TRONC, M. DE GOURCY à M. GAILLARD, M. BELIN à Mme MARCHAND, Mme LEGENDRE à Mme MALLET, Mme FERRAND à M. SEGUELA.

ABSENTS (1) : M. MALLET.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GARNIER.

CLUB HOUSE DU FOOT-BALL DE LA ZONE SPORTIVE AGORA : DEMANDE DE SUBVENTIONS

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant le projet d'aménagement de la zone sportive AGORA (phase 2) comprenant la création d'une buvette et de tribunes pour le football,

Considérant que cette partie du projet est évaluée à 1 029 815,28 €,

Considérant que ces travaux sont programmés pour la période 2024/2025,

Considérant que pour aider au financement de ce projet, il est possible de solliciter une subvention auprès de Nîmes métropole, de la Région, du Département, de l'Etat ainsi que de la Fédération de football (District Gard Lozère).

Considérant le projet, le budget et le planning prévisionnels présentés,

Considérant que ce projet est prévu au budget 2024 et au plan pluri-annuel d'investissement pour les années suivantes,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, Maurice GAILLARD, Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE A L'UNANIMITE

- d'approuver la réalisation d'un club house de football dans la zone sportive AGORA
- de solliciter le financement du Conseil départemental, du conseil régional, de l'Etat, de Nîmes métropole, de la fédération de football et de toute autre institution
- d'approuver le plan de financement prévisionnel ci-annexé
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à solliciter ces financements et à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Maurice GAILLARD.

Certifié exécutoire par M. le Maire, compte tenu de :

La réception en Préfecture le :

L'affichage/publication du :



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois, à compter de présente publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 OCTOBRE 2024
ANNEXE A LA DELIBERATION N°2024-60

CLUB HOUSE DU FOOT-BALL DE LA ZONE SPORTIVE AGORA

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Etat	100.000 €
Conseil Régional Occitanie	100.000 €
Conseil Départemental du Gard	100.000 €
Nîmes métropole (fonds de concours)	150.000 €
Fédération Française de Football	20.000 €
Autofinancement	559.815,28 €
Total HT	1.029.815,28 €

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Maurice GAILLARD.



Certifié exécutoire par M. le Maire, compte tenu de :

La réception en Préfecture le :

L'affichage/publication du :

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois, à compter de présente publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE BOUILLARGUES (30)
Utilisateur : LECOINTE Véronique

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2460DEL
Objet :	Club house du foot-ball de la zone sportive AGORA : demande de subventions
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-10-09 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5 - Subventions
Identifiant unique :	030-213000474-20241009-2460DEL-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Notifiée à mairie.bouillargues@wanadoo.fr

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 030-213000474-20241009-2460DEL-DE-1-1_0.xml	text/xml	890 o
Document principal (Délibération) Nom original : 2460DEL.pdf Nom métier : 99_DE-030-213000474-20241009-2460DEL-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	423 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	9 octobre 2024 à 14h35min16s	Dépôt initial
En attente de transmission	9 octobre 2024 à 14h35min16s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	9 octobre 2024 à 14h35min17s	Transmis au MI
Acquittement reçu	9 octobre 2024 à 14h35min26s	Reçu par le MI le 2024-10-09